



FSU

59-62

SPECIAL RETRAITÉ(E)S

mars 2014

EDITO

Un printemps de lutte pour les retraité-e-s



Le projet de loi gouvernemental sur la perte d'autonomie est en discussion depuis la mi-février. Ce bulletin donne des éléments sur le travail et l'action menés par la Section Fédérale des Retraité-e-s FSU à ce sujet. Un travail qui se poursuit d'ailleurs dans les instances où les militants FSU sont amenés à intervenir, en particulier les CODERPA des deux départements. En soulignant que la FSU a été capable d'une initiative marquante, appelée à se renouveler : la tenue d'un forum à Lille sur cette question (*voir: page 4*).

Le point central du financement de la perte d'autonomie (*voir: page 3*) est source d'un combat majeur avec le gouvernement. Loin d'un financement public et solidaire fondé sur les branches existantes de la sécurité sociale, la proposition de loi des Ministres Delaunay et Touraine **fait payer les retraité-e-s eux-mêmes via la CASA** (1). Ce n'est plus la cotisation sociale qui finance des mesures relevant de la sécurité sociale. **Il y a là un pas supplémentaire vers le démantèlement de la sécurité sociale** tandis que le pouvoir d'achat (*voir: page 2*) est amputé. (1)CASA : Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie

Ce démantèlement s'accélère avec le pacte de responsabilité, présenté par le Président Hollande, puisque toute une branche de la sécu, la branche famille, est soustraite à la cotisation, répondant ainsi aux exigences patronales. **L'austérité**, avec ses coupes sombres dans les services publics, et la solidarité nationale risque de s'accélérer, ponctionnant le pouvoir d'achat des actifs **et retraité-e-s, sans effet pour l'emploi**.

Une première riposte unitaire aura lieu le 18 mars, à l'appel de CGT, FO, Solidaires et FSU. L'appel est clair : « une journée interprofessionnelle de mobilisation massive » des actifs et retraité-e-s.

La SFR FSU Nord-Pas de Calais appelle les retraités à participer à cette journée et à manifester.

Elle poursuit son travail de mobilisation sur les revendications propres aux retraité-e-s.

Le pouvoir d'achat : le 1^{er} avril sera une première étape, maintenant que le relèvement des pensions est repoussé le 1^{er} octobre, amputant lourdement les pensions.

Le 3 juin, avec notamment la CGT, pour la perte d'autonomie, et toujours le pouvoir d'achat. Elle poursuit sa démarche unitaire, dans le Nord concernant l'éviction des organisations syndicales de retraités des organismes de représentation pour les personnes âgées.

C'est bien à un printemps d'action que sont convié-e-s les retraité-e-s à l'appel de la FSU.

Catherine Piecuch secrétaire régionale FSU Nord-Pas de Calais

Didier Costenoble secrétaire départemental Nord

Jean-François Larosière secrétaire de la Section Fédérale des retraités Nord-Pas de Calais



APPEL DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE RETRAITES au 18 mars 2014

Les organisations syndicales de retraités se sont rencontrées et ont fait le constat que la situation des retraités subit de plein fouet les conséquences de la politique d'austérité imposée par le gouvernement sur injonction des instances européennes, et le MEDEF.

La perte de pouvoir d'achat des retraités est conséquente du fait des mesures figurant tant dans la loi du 20 janvier 2014 sur les retraites que dans la loi de finances :

- Recul de 6 mois de la revalorisation des pensions d'avril à octobre, ce qui s'assimile à une sous-indexation de fait.
- Imposition des majorations familiales, auparavant exonérées, dès 2014.

Cela s'ajoute à la mise en place de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) de 0,3 % sur toutes les pensions de retraite, au gel des barèmes d'imposition pendant deux ans et à la suppression de la demi-part fiscale pour les retraités ayant élevé trois enfants.

Les organisations syndicales de retraités ont convenu de faire un bilan de la perte de pouvoir d'achat subie par les retraités au 1er avril, date à laquelle 15 millions de retraités seront privés de la revalorisation de leurs pensions.

Pour l'heure, elles s'inquiètent également des menaces que font peser sur la sécurité sociale l'annonce de la suppression des 30 milliards de la cotisation familiale, répondant ainsi à une vieille revendication patronale. Elles dénoncent une décision qui remet en cause le financement de la branche famille et qui se répercutera fatalement sur les familles de salariés et sur leurs enfants. Par contrecoup, c'est la sécurité sociale qui va être touchée car les économies destinées à compenser les 30 milliards vont être recherchées notamment sur l'assurance maladie. C'est l'accès aux soins pour tous et en particulier pour les personnes âgées qui est en jeu, sachant que leur situation financière entraîne déjà d'importantes inégalités de traitement.

Enfin, les organisations syndicales de retraités constatent que le financement de l'autonomie des personnes âgées n'est pas assuré à hauteur des besoins dans le projet de loi actuellement en préparation et que rien n'est fait pour les personnes résidant en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) dont les restes à charge peuvent aller jusqu'à 3 000 euros. Elles réaffirment donc fortement leur demande d'une prise en charge solidaire de l'autonomie par l'assurance maladie.

Les organisations syndicales de retraités UCR-CGT, UCR-FO, FSU-Retraités, et UNIRS Solidaires se félicitent de l'appel à la grève pour l'emploi, la protection sociale, les salaires, lancé par les organisations interprofessionnelles et nationales CGT, FO, SFR-FSU et Solidaires.

Elles appellent tous les retraités à se mobiliser le 18 mars dans l'unité avec les actifs pour rejoindre les rassemblements, manifestations, etc. organisés ce jour-là.

Pour la défense et la reconquête de leurs droits, les retraités seront dans la rue le 18 mars !

Manifestations

Boulogne : 9h30 Bourse du travail CGT/FSU/Solidaires

Calais : 10h, sous-préfecture, FSU/Solidaires

Pour le **Béthunois** à 10h : Rassemblement devant l'usine Faurécia Auchel (licenciements en vue) CGT/FSU/Solidaires

Lille : 14h30, Porte de Paris, manifestation régionale. Déplacement en autobus prévus voir sur les sites.

Le point sur le projet de loi « *Adaptation de la société au vieillissement* »

L'annonce d'une loi d'orientation et de programmation a été saluée dans la mesure où elle devait concerner toutes les dimensions de l'avancée en âge, après l'abandon du projet perte d'autonomie, en pleine concertation à la fin du quinquennat Sarkozy.

La FSU a été associée à la concertation. La présentation a eu lieu le 5 décembre dernier à l'ensemble des partenaires. Le temps de la « concertation » (80 réunions sans documents préparatoires ; une expression des plus limitées !) est maintenant clos. Le 12 février dernier, les axes du projet furent présentés, ledit projet devant être soumis au Conseil des ministres du 9 avril, le temps de l'examen parlementaire s'ouvrant alors pour un premier volet applicable en 2015 (APA (1) et maintien au domicile), le second (EHPAD (2)) devrait faire l'objet d'une mise en application en 2016.

Le premier volet s'organise autour de **3 axes : anticipation ; adaptation ; accompagnement** et d'une « gouvernance » de l'ensemble.

Anticiper, pour la FSU, c'est mener une politique de prévention individuelle et collective, à tous les âges de la vie, dans tous les domaines de la vie, dans sa durée, s'appuyant sur des services publics cadrés par une politique nationale. Il faut anticiper les besoins en matière d'habitat et lutter contre l'isolement social des personnes âgées.

L'adaptation doit prioritairement porter sur le logement qui doit être accessible financièrement. La « *silver économie* » évoquée est un concept flou voire dangereux dans la mesure où le financement n'est guère abordé, et où l'on perçoit que les « âgés » sont incités à s'autofinancer.

L'accompagnement met en exergue les « aidants » pour lesquels il y a des avancées (droit au répit ; congé de soutien familial...). L'essentiel doit être dans l'intervention de professionnels qualifiés auprès des seniors, or il y a peu d'ambition sur ce plan en dehors d'une revalorisation pour les plus bas salaires de l'aide à domicile.

Il faut impérativement former des professionnels de niveau IV –ces formations existent-, de niveau III et la développer la formation continue.

Plusieurs nouveautés à propos de la « gouvernance » : un **Haut conseil de l'âge** placé sous l'autorité du premier ministre ; le niveau territorial départemental est privilégié à travers un **Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie** (par fusion du CDCPH et CODERPA), et une **Conférence départementale des financements de la prévention de la perte d'autonomie** pilotée par le Conseil général. A ce moment de l'avancée des travaux, on ne trouve nulle trace de place, dans ces différentes instances, pour les organisations syndicales de retraités et on ne voit guère comment les personnes âgées seront associées aux décisions.

Globalement le manque d'ambition est perceptible et le financement dans le cadre des branches existantes de la sécurité sociale n'est pas affirmé, au risque de voir « l'assurantiel » s'engouffrer.

Le temps est venu pour la mobilisation et l'intervention auprès des élus, notamment des parlementaires.

(1) APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

(2) EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Georges Bouchart

« **Bien vieillir** ». *Les ateliers citoyens 2014 du département du Nord*

Les ateliers citoyens mis en place dans le Nord permettent, selon les responsables du Conseil Général, d'inviter « les Nordistes à contribuer dans un format participatif à une politique publique qui concerne directement leur quotidien. Ils seront lancés par un forum sur la métropole », suivis de 7 ateliers dans l'ensemble du département. Un forum de synthèse est prévu en juin. **Le thème retenu en 2014 est le « bien vieillir »**. La présentation du dispositif précise que « le vieillissement de la population fait l'objet cette année d'une concertation nationale qui débouchera sur une loi (...) »

Espérons (il était difficile de faire pire) que ces ateliers nordistes auront un contenu plus démocratique que ce qui s'est passé nationalement pour la loi où, pour certaines rencontres, la parole était chichement mesurée.

A noter que la SFR FSU a présenté ses propositions sur la perte d'autonomie dès novembre 2013. Elle contribue à l'élaboration de la position du CODERPA Nord (1) à ces ateliers. Elle participe, le 28 février, à une rencontre au Conseil général du Nord où sont expressément conviées les organisations syndicales.

Elle y participe forte de ses analyses, de ses propositions, comme de sa capacité d'action.

(1) Conseil Départemental des Retraités et Personnes Agées

Jean-François Larosiere Représentant FSU au CODERPA Nord

Un forum des retraité-e-s FSU 59/62 à renouveler

Le jeudi 17 octobre 2013, la Section Fédérale des Retraités du Nord-Pas-de-Calais a organisé son 1^{er} forum à la salle du Gymnase à Lille, sur la perte d'autonomie. Une cinquantaine de camarades ont répondu à notre appel dont les représentants CGT au CODERPA Nord. De nombreux élus nous ont fait part de l'intérêt qu'ils portaient à la question, même s'ils ne pouvaient être présents ce jour. Michelle Demessine a envoyé son attaché parlementaire et elle a posé une question à Michèle Delaunay concernant la loi sur la perte d'autonomie à laquelle la ministre a répondu.

Tous les participants ont pu apprécier le point fait par Marylène Cahouet, secrétaire de la catégorie des retraités du SNES et Joël Chenet, son homologue du SNUipp sur la loi-cadre sur le vieillissement. La négociation avec les syndicats était annoncée pour décembre 2013 et la discussion au mieux en juin 2014, le point essentiel portant sur les financements. Après nous avoir présenté les quatre grandes possibilités de gestion du vieillissement selon les pays, ils ont montré la complexité de la situation en France et les positions syndicales divergentes.

Ils ont précisé le choix de la FSU d'un financement public et solidaire dans le cadre des branches existantes de la sécurité sociale fondée sur la cotisation sociale.

Les CLIC

Centres Locaux d'Information et de Coordination

Les CLIC sont des lieux d'accueil, d'information et de coordination destinés spécifiquement aux personnes retraitées. Ils s'adressent à la personne âgée et à son entourage comme aux professionnels de la santé et du social et aux institutions.

D'accès gratuit, ils sont destinés à informer, orienter, faciliter les démarches administratives des retraités, des personnes âgées. Dans les situations complexes ils évaluent les besoins au domicile et proposent un plan d'accompagnement personnalisé.

Le CLIC rassemble les informations susceptibles d'aider au mieux la/le retraité(e) : Rester à la maison ; santé et soins à domicile ; informations sur aides et secours ; préoccupations de la vie quotidienne ; isolement.

Le Nord compte 30 CLIC et le Pas de Calais 9.

Pour contacter le CLIC de votre domicile : s'adresser au Conseil Général du Nord (1) ou du Pas de Calais (2). Les CLIC ont maintenant des sites internet. S'adresser aussi aux CCAS ou aux services municipaux.

(1) 03 59 73 59 59 www.cg59.fr

(2) 03 21 21 62 62 www.cg62.fr

Enfin, ils se sont attardés sur la question des personnels avec les nombreuses perspectives d'emplois statutaires à créer et à développer à partir, notamment, des formations déjà existantes dans l'Education Nationale et l'Agriculture.

Yves Pannequin (SNES 59) et André Léger (SNUipp 59) ont évoqué le syndicalisme des retraités et les difficultés à le faire vivre.

Après un apéritif convivial et un plateau repas pris sur place, c'est Nicolas Postel, maître de conférences à Lille 1 et chercheur au CLERSE qui a pris la parole sur « les retraités et la société ». Il a insisté sur sa démarche, partagée par plusieurs de ses collègues de Lille 1 qui lient dans leurs travaux l'économique et le social à la différence de ce qui est dispensé largement dans les médias. Il a notamment montré **l'importance de la cotisation sociale dans les financements.**

C'est à Didier Costenoble, secrétaire départemental de la FSU Nord, qu'est revenu le mot de la fin pour bien montrer que la place des retraités est entière dans le syndicalisme au sein de la FSU..

Agnès Huret

Action sociale :

les retraité-e-s ont des droits

L'affirmation du titre peut sembler surprenante. En effet la réglementation de l'Education Nationale est sans ambiguïté : les prestations d'action sociale tant interministérielles que celles du ministère de l'Education Nationale s'adressent aux personnels titulaires et non titulaires, actifs **et retraités.**

Alors que la connaissance des droits, en activité, relève parfois de l'exploit, en retraite c'est plus qu'une aventure. La FSU et la Section Fédérale des Retraités mène un combat obstiné face au Rectorat à ce sujet. La rentrée de septembre 2013 aurait dû être celle de la refondation de l'action sociale dans l'Académie de Lille, y compris pour les retraités.

Ce fut au contraire celle de l'information refusée : faute d'adresse électronique éducation nationale, les retraités ont été privés de la plaquette rectorale d'action sociale.

Lors du Conseil Académique de décembre dernier, le rectorat a été interpellé par les représentants FSU, **et par eux seuls. Lors d'un groupe de travail en janvier dernier les représentants FSU ont reçu l'assurance que la nouvelle Secrétaire Générale du Rectorat s'attachait à trouver une solution à ce déficit d'information.** Les représentants FSU suivent attentivement le dossier et seront vigilants lors du Conseil Académique de juin où seront prises les décisions pour 2014/2015.

Jean-François Larosière

Sites à visiter régulièrement : FSU 62 : <http://sd62.fsu.fr> FSU 59 : <http://sd59.fsu.fr>